

Paix et sécurité mondiales

M. Blaker: Le député a eu plus que le temps qu'il n'en fallait pour exposer un argument qui aurait demandé deux minutes au plus.

Je n'ai pas entendu le député parler, comme l'a fait le très honorable député de Yellowhead de l'imputabilité et du problème concernant les autres organismes ou centres existants chargés de faire des études en ces domaines.

M. Stevens: Je suis d'accord avec tout ce qu'il a dit.

M. Blaker: Si le député de York-Peel est d'accord avec les propos de son ancien chef, le très honorable député de Yellowhead, je me concentrerai donc sur les propos de ce dernier.

Je tiens tout d'abord à faire remarquer que le très honorable député de Yellowhead a déclaré publiquement, ce que nous savons tous, qu'il avait été mandaté par l'opposition officielle pour parcourir le pays en tous sens afin de recueillir l'opinion des Canadiens sur le sujet de la paix et de la sécurité internationale. Il a exprimé en trois points ce que les Canadiens semblent souhaiter. Il a d'abord critiqué le gouvernement du Canada en affirmant qu'il accordait à la paix et à la sécurité un intérêt sporadique et inconsistant.

● (1720)

Je tiens à signaler aux députés de l'opposition que la Chambre est saisie d'un projet de loi qui témoigne d'un intérêt constant et fait de cette question l'objet d'un projet de recherche permanent financé par les fonds publics. On reproche au gouvernement de s'intéresser à cette question de façon sporadique, mais le projet de loi dont nous sommes saisis, et que les députés de l'opposition refusent, semble-t-il, de renvoyer en comité, prouve le contraire. C'est plutôt l'opposition qui semble porter un intérêt sporadique à cette question, et non pas le gouvernement.

Le très honorable député de Yellowhead a par la suite déclaré que les fonctionnaires compétents dans ce domaine étaient disséminés un peu partout dans les ministères et n'étaient pas regroupés de façon utile. Je me demande s'il faut en rire ou en pleurer. L'objet même de ce projet de loi est de regrouper les compétences dans ce domaine, qu'elles proviennent de la Fonction publique ou du secteur privé.

Le très honorable député de Yellowhead réclame de faire appel aux compétences collectives, ce que le gouvernement se propose justement de faire. L'opposition officielle entend maintenant retarder le renvoi de ce projet de loi à un comité; c'est un manque de cohérence.

M. Hnatyshyn: C'est vous qui faites de l'obstruction systématique.

M. Blaker: Si le leader parlementaire de l'opposition officielle pouvait m'assurer que, si je m'assois, cette question sera mise aux voix, afin d'être renvoyée au comité, je peux lui garantir que je le ferais sur-le-champ. Sauf erreur, il ne peut pendre un engagement, ce qui semble toujours être le cas de son parti. Je m'assois si le député prenait un engagement qu'il peut faire accepter à son parti.

M. Hnatyshyn: Certains de vos collègues veulent parler et ils ne nous laisseront pas intervenir, et vous le savez.

M. Blaker: Monsieur le Président, je ne pense pas que le leader parlementaire de l'opposition officielle attende de moi une réponse.

Le très honorable député de Yellowhead, alors qu'il parlait de l'opinion des Canadiens à ce sujet, a signalé un déséquilibre entre les études sur la défense et celles sur la paix. Or, nous saisissons la Chambre des communes d'un projet de loi prévoyant la création d'un institut chargé d'effectuer des études et des recherches au sujet de la paix et de la sécurité. Pourtant, l'Opposition officielle refuse, et ce qui est plus grave, à la veille de Pâques, de permettre le renvoi de ce projet de loi au comité.

Je peux garantir aux députés de l'opposition que nous ne savons au juste quelles sont leurs objections. Pour ma part, je peux garantir au député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) que nous nous intéressons tous à la même chose. Nous voudrions tous que cet Institut puisse être créé. Or, normalement, on règle les détails en comité et non pas à la Chambre des communes même. Pourquoi donc retarder son renvoi au comité?

M. Lambert: Vous parlez en principe.

M. Blaker: Précisément, le critique conservateur en matière d'affaires étrangères a déclaré qu'en principe la valeur de ce projet de loi et de ses objectifs ne faisait aucun doute.

M. Lambert: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande au secrétaire parlementaire de ne pas induire la Chambre en erreur, même si c'est inconsciemment en insistant pour que l'étape actuelle, intitulée: deuxième lecture et renvoi au comité, comme en témoigne le *Feuilleton*, constitue une acceptation en principe de ce projet de loi. Son expérience à la présidence lui permet de savoir que ce sont des inepties. En comité, le projet de loi est étudié article par article. Le gouvernement et l'opposition peuvent présenter des amendements qui sont acceptés ou rejetés par le comité. On passe alors à l'étape du rapport, à laquelle les députés ou le gouvernement peuvent présenter des amendements.

M. le vice-président: A l'ordre. J'écoute le député.

M. Lambert: J'invoque le Règlement, par votre intermédiaire, monsieur le Président. Vous constaterez... Je sais où je veux en venir.

M. le vice-président: Je connais également le Règlement et d'après lui, lorsqu'un député qui a la parole est debout, le député devrait regagner sa place.

M. Lambert: Oui, mais il ne devrait pas y avoir d'interruptions inutiles.

M. le vice-président: A l'ordre. A mon avis, c'est le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui interrompt le discours du secrétaire parlementaire. Les rappels au Règlement doivent porter sur la procédure. Le député conteste les observations du secrétaire parlementaire. Il ne met pas en doute une question de procédure et par conséquent, son intervention est antiréglementaire.